



Association sans but lucratif - Enseignement secondaire

Place Jean Vander Elst, 25 – 1180 Bruxelles  
Tél : 02/345.46.26 – Fax : 02/345.42.50

Avenue Fontaine Vanderstraeten, 11 – 1190 Bruxelles  
Tél : 02/344.44.10 – Fax : 02/345.12.55

## INTENTIONS PEDAGOGIQUES EN EDUCATION PHYSIQUE

### OBJECTIFS DU COURS :

Amélioration de la santé, de la sécurité, de l'expression et de la culture sportive et motrice (4 axes). Développer le sens des responsabilités, de la sociabilité et la coopération entre les élèves.

### COMPETENCES :

3 champs disciplinaires à développer : la condition physique, les habiletés gestuelles et la coopération socio-motrice, selon 4 axes.

- 1°) SANTE : être capable d'améliorer l'endurance, la vitesse, la souplesse.
- 2°) SECURITE : être capable de respecter les règles de sécurité dans les activités et d'intervenir efficacement pour garantir la sécurité d'autrui.
- 3°) EXPRESSION : être capable de gérer l'expression de ses émotions et maîtriser une technique d'expression par le mouvement.
- 4°) EDUCATION SPORTIVE : être capable d'adapter ses comportements aux règles convenues, d'utiliser les moyens techniques requis et d'agir en équipe avec fair-play.

### EVALUATION :

L'évaluation formative est continue et est traduite en points et commentaires dans les bulletins de période, l'évaluation certificative est transcrite aux bulletins à Noël, en juin et en cours d'année en fonction des modules (cycles). Cette évaluation vérifie l'évolution de la maîtrise des compétences et de la participation continue aux cours de chaque cycle. Les élèves dispensés et sous certificat médical circonstanciés (durée limitée à 3 mois) seront évalués pour la qualité de leur travail écrit.

### DIRECTIVES GENERALES

- 1°) Equipement : baskets, T-shirt ISV (en vente au prix de 9€), short ou collant bleu ou noir. Survêtement éventuel pour l'extérieur. Pour la natation : bonnet et maillot de bain (pour filles : 1 pièce uniquement, pour garçons : pas de short ou bermuda car non-autorisés par la piscine). Sauf quand les conditions rendent cela impossible, l'oubli de l'équipement ne constitue en aucun cas une raison valable de non-participation aux cours.
- 2°) Tenue : équipement propre, cheveux longs attachés, pas de bijoux.
- 3°) Respect du matériel : prendre soin du matériel mis à disposition de l'élève. Toute dégradation implique la responsabilité de celui-ci.
- 4°) Participation aux cours : obligation de participer aux cours. Toute dispense est consignée dans l'agenda de l'élève ou par un certificat médical circonstancié n'excédant pas 3 mois.
- 5°) Nécessité de coopération au point de vue médical : tout problème médical de l'élève doit être signalé au professeur.

**CAS PARTICULIER : Natation au 2ème degré TQ « Sciences sociales et éducatives » et au 3ème degré de l'option « Agent d'éducation »**

La natation est obligatoire en particulier dans ces sections, étant donné que dès le début de la 5<sup>ème</sup>, les élèves prennent des stages dans des écoles ou des lieux d'accueil pour enfants et doivent à tout moment pouvoir seconder les professeurs ou éducateurs dans les activités aquatiques.

Au cours du 2<sup>ème</sup> degré, pour les élèves qui fréquentent l'Institut, les aptitudes en natation seront évaluées par les professeurs et en fonction de celles-ci, des conseils visant à atteindre les compétences requises seront consignés dans les bulletins. Il revient, le cas échéant, à l'élève et à ses parents de prendre les mesures qui s'imposent en dehors du cadre scolaire afin de pouvoir poursuivre sa scolarité au 3<sup>ème</sup> degré de l'option « Agent d'éducation ».

En début de 5<sup>ème</sup>, le futur agent d'éducation doit donc savoir nager ! Au cours du degré, il développera d'autres compétences indispensables au métier dont le jury de qualification peut tenir compte puisque ce sont des éléments du parcours qualifiant (programme D/2002/7362/3103 et note Segec de février 2013 sur la qualification).

Compétences exigées au terme de la 5<sup>ème</sup> :

- Nager 25m en habit
- Plonger et nager 100 m dans un style correct
- Se maintenir vertical mains et tête hors de l'eau

Compétences exigées au terme de la 6<sup>ème</sup> :

- Saut du sauveteur
- Nager 30m tête hors de l'eau
- Repêcher le mannequin à une profondeur de 1m60 et le remorquer sur 30m

**Compétences d'EPC reprises dans le cours d'éducation physique :**

1. Préserver son intégrité physique : se respecter, s'affirmer en respectant l'autre et participer à des actions collectives. Percevoir ses états émotionnels.
2. Prendre conscience de son environnement social : agir collectivement, valoriser et respecter ses partenaires, adapter ses comportements aux règles communes dans une action collective.
3. Assumer des responsabilités individuelles et collectives : agir avec fair-play dans la défaite et la victoire, utiliser les moyens techniques acquis pour participer à une activité collective, aider un partenaire dans l'exécution d'un exercice et garantir la sécurité d'autrui.

Les professeurs d'éducation physique de l'ISV :

I. Allali, C. Buts, C. Dispa, C. Flon, C. Haulait, E. Mulder, JP. Willems

---

***Talon à remettre au professeur d'éducation physique de votre enfant***

Nous soussignés, ....., parents ou responsables de

..... (nom de l'élève) de .....(classe)

Avons pris connaissance des intentions pédagogiques liées au cours d'éducation physique.

Date et Signature